

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

**202503D945**

**Date de convocation :**

22.02.2025

**Date d'affichage :**

25.02.2025

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 18  
Présents : 11  
Absent : 4  
Absents excusés : 3  
Votants : 13  
Procuration : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20250313-202503D945-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

**Etaient présents** : M. Xavier GAYAT, M. Gilles LESÈVE, M<sup>mes</sup> Eliane KNOPS, Martine DODIER, MM. Dominique FILLEUL, Guillaume GASNIER, M<sup>me</sup> Carole LEGROS, MM. Loïc THÉRIAU, Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> RENAUDIN, M. Jérôme ESNAULT (arrivée à 20h45).

**Absent** : M. Dominique CHARPENTIER, M<sup>mes</sup> Nadège CHARRIER, Dorothee GAUTHIER, Aurélie PIRON.

**Absents excusés** : M<sup>me</sup> Sauvane DECIRON qui a donné procuration à M. Xavier GAYAT, M<sup>me</sup> Sylvie LENÈGRE qui a donné procuration à M. Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> Blandine LALLIER.

M. Dominique FILLEUL a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M<sup>mes</sup> Jessica TOUCHARD, Adjointe Administratif 1<sup>ère</sup> classe, Anne-Laure TRECUL, Adjointe Administratif Contractuelle.

\*\*\*\*\*

**OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le produit correspondant aux 3 taxes (Taxes Foncières Bâties et Foncières Non-Bâties, d'Habitation) est de 583 045 €. En augmentation par rapport à l'année passée (pour mémoire, le produit 2024 s'élevait à 563 818 €).

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Vu** les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après vote, par 11 voix pour et 2 absentions :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	Taux de référence communaux de 2025	Taux d'imposition plafonnés 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits à taux constants
Foncier Bâti	37,06	111,41	1 303 000	482 892
Foncier Non Bâti	29,49	120,30	159 100	46 919
Taxe d'Habitation	21,88	57,60	243 300	53 234
			<b>Total :</b>	<b>583 045</b>

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.  
A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

